

Séance Ordinaire
- 20 février 1969 -

Le vingt février mil neuf cent soixante neuf à dix sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Allary, Maire.

Présents. M^e Allary, Viollet, Ferret, Philippot, Pardouin, Duroume, Joseph, Lhomier, Demouzaire.

Abstent. M^e Magistre.

Bureau d'aide Sociale.

Présents. M^e Faure Kufat, Balloux Marcel.

Demande d'aide médicale.

Madame Brachet, malade et âgée demande le bénéfice de l'aide sociale pour sonis à domicile. Le Bureau d'aide sociale et le Conseil Municipal prononcent son admission à l'unanimité.

Chemin communal.

Le Conseil Municipal, décide qu'il y aurait lieu de faire passer le bulldozer dans les chemins, mais donner ces travaux à l'adjudication.

Il est proposé de relier le chemin des Brouailles à la route des Gravages (205 mètres environ) cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Certains chemins non utilisés depuis longtemps pourraient être vendus. Cette proposition pourrait être étudiée par le Conseil en réunion avec la Commission des chemins et Yannick Bourg, Conducteur de Chantier.

Échange d'un chemin.

Le Conseil Municipal envisage d'échanger le chemin communal qui se trouve près du jardin de M^e Mounirat au Bourg, contre la partie de terrain où s'installe le bûcheron de crues si M^e Mounirat est d'accord.

Travaux au logement de l'instituteur.

Il serait nécessaire d'envisager la réfection du plancher de la cuisine et de la salle à manger à la maison d'habitation de l'instituteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de faire ces travaux à une seule pièce. La seconde sera faite plus tard.

Électrification des cloches.

Le Maire demande l'avis du Conseil sur une éventuelle électrification des cloches.

Le Conseil, après délibération, refuse ce projet sine die.

Transfert cabine téléphonique.

Madame Fualdès Blia, actuelle gérante de la cabine téléphonique a fait part au Maire de son prochain changement de domicile dans le Bourg. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à la charge du Budget communal les frais de transfert de la cabine téléphonique au nouveau domicile de la gérante.

Subvention Contre le Cancer.

Le Maire expose au Conseil l'effort entrepris par le Comité de Défense contre le Cancer et la nécessité de lutter contre ce fléau. Le Conseil, à l'unanimité vote une subvention de 50,00 francs qui sera versée au Comité de la Charente.

Monument Séclaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité refuse de voter une subvention pour l'érection de ce monument. Fait et délibéré en maire les jour, mois et an susdit. ont signé les membres présents.

Viollet
M. Demouzaire

J

Philippeau Pardouin
Jouney Demouzaire

Session Budgetaire
20 février 1969

Le vingt février mil neuf cent soixante neuf, le Conseil Municipal, à dix huit heures trente s'est réuni au lieu ordinaire de séances sous la présidence de M^e Allary Émile, Maire.

Présents: M^e Allary, Ferret, Viollet, Philipeau, Borderon, Durouet.
Joseph, Lhoumeau, Desnoyer.

Absent: M^e Mazière.

Budget Financier 1969.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Financier 1969, qui se monte, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de francs : 54.055,07

Taxe d'équipement

Après avoir entendue lecture d'une circulaire préfectorale relative à la taxe d'équipement, le Conseil Municipal, vu la quantité minimale de constructions neuves, décide, à l'unanimité, de renoncer à cette taxe.

Comité des Fêtes

Le Conseil décide d'augmenter la participation communale et vote une subvention de 800,00 francs au Comité des Fêtes.

Concessions au cimetière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix des concessions dans le cimetière communal. Des concessions à perpétuité passeront de 15,00 francs à 30,00 francs le mètre carré; les concessions à trente et à quinze ans seront augmentées dans les mêmes proportions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.